



VILLE DU NEUBOURG - EURE Conseil Municipal Séance du 20 novembre 2017

Le vingt novembre deux mille dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire.

Date de la séance :	20 novembre 2017
Date de convocation :	14 novembre 2017
Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	20
Nombre de votants :	23

Présents : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire,
M. Arnaud CHEUX, Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Hélène LEROY, M. Francis BRONNAZ,
Mme Evelyne DUPONT, M. Francis DAVOUST, maire adjoints,
M. Didier ONFRAY, Mme Brigitte LOPEZ, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY,
Mme Anita LE MERRER, M. Gilles BARBIER, Mme Stéphanie MONSÉRÉ, Mme Christelle
DEGLOS, Mme Evelyne CADIOU, Mme Christel BERNARD, M. Claude PASQUIER, M. Jean
Luc BRASTEL et M. Edouard DETAILLE.

Absents ayant donné pouvoir :
M. Francis DURAND pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN ;
M. François BIDAULT pouvoir à M. Francis BRONNAZ ;
M. Benoit PENET pouvoir à Mme Anita LE MERRER.

Absent excusé : M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents : M. Hervé VANDERMEERSCH, M. Alain LEROY et M. Benjamin MAUGY.

Secrétaires de séance : Mme Anita LE MERRER et Mme Evelyne CADIOU.

➤ **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

ENSEIGNEMENT - VIE ASSOCIATIVE - SPORTS - CULTURE

Compte-rendu de la commission du 8 novembre 2017

- Barème de participation des familles pour la classe découverte pour l'année scolaire 2017-2018 de l'école Dupont de l'Eure.
- Subvention au Lycée Gilbert Martin pour la participation au trophée national des lycées agricoles, édition 2018.

URBANISME – AFFAIRES ECONOMIQUES

Compte-rendu de la commission du 6 novembre 2017

- Taux et exonérations en matière de Taxe d'Aménagement (TA) communale
- Lancement de procédure de cession du chemin rural « LA MARE AUX LIONS »
- Cession des parcelles AM 505, AM 506 et AM 509 sises Route de Pont de l'Arche à LE NEUBOURG
- Cession de la parcelle AM 398 (Quartier de la Gare)

VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN

Compte-rendu de la commission du 31 octobre 2017

- Convention de servitudes ENEDIS sur la parcelle AN 111.
- Actualisation de la redevance part de la ville du Neubourg concernant les matières de vidange dépotées à la STEP au 1^{er} janvier 2018

TRAVAUX – CADRE DE VIE

Compte-rendu de la commission du 31 octobre 2017

AFFAIRES SOCIALES

Compte-rendu de la commission du 23 octobre 2017

COMMUNICATION - ANIMATIONS

Compte-rendu de la commission du 7 novembre 2017

COMITE SECURITE

Réunion du 17 octobre 2017

PERSONNEL COMMUNAL

- Suppression de 4 postes à 35/35^e et création de 4 postes à 33,5/35^e
- Recrutement d'un ingénieur territorial contractuel

AFFAIRES DIVERSES

Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2017

Pas d'observation concernant le procès-verbal.

Mme Christel BERNARD s'étonne que le procès-verbal de la séance précédente soit mis sur le site Internet de la ville avant son approbation à la séance suivante. Il est répondu que depuis longtemps, le procès-verbal est mis en ligne sur le site au moment de son envoi aux conseillers municipaux avec la convocation à la séance suivante. Un point va être fait sur le sujet.

➤ COMMISSION ENSEIGNEMENT, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS, CULTURE

Lecture du rapport par Mme Anita LE MERRER

Réunion du 08 novembre 2017

Présents : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Christel BERNARD, Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabel COUDRAY, M. Gilles BARBIER et Mme Anita LE MERRER

Excusés : M. Francis DURAND, Mme Christelle DEGLOS et Mme Brigitte LOPEZ.

Assistait : Mme Laurine DOUBET.

CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

→ **Bilan**

- L'exposition « **A l'Eure du 7^{ème} art** » a accueilli une centaine de personnes.
- **La conférence sur G. Le Conquérant** a accueilli 160 personnes.
- **L'inauguration des boîtes à livres a eu lieu** le 4 novembre avec le Lions Club Louviers-Le Neubourg. Les boîtes ont été installées près de la piscine, de la mairie et de l'office du tourisme.
- **Le salon du livre** du 5 novembre a accueilli un peu plus de 1500 visiteurs. Les auteurs et le public sont unanimes pour dire combien ils ont apprécié venir à ce salon. La signalétique extérieure sera à revoir pour le prochain salon en 2019 qui aura lieu au gymnase du Haut Phare. Le téléthon a recueilli 237 € de recettes.

→ **Les rendez-vous à venir**

- « **Café des sports** » le samedi 2 décembre **au lycée agricole** : début des ventes le lundi 6 novembre.
- « **Tableaux de famille** », début des ventes, lundi 27 novembre.

- **Roumanoff** les 7 et 8 décembre
- « **Molière est dans le placard** » avec les Tréteaux de France, les jeudis 14 et vendredi 15 décembre 2017. 9 Ateliers vont concerner les élèves des 9 classes de 4^{ème} du Collège Pierre de Corneille.
- Opéra en plein air : « **Carmen** » : les 22 et 23 juin 2018.

→ **Cinéma**

- Avant-Première « **Brillantissime** » le mardi 5 décembre à 20 h00, avec la présence de Michèle Laroque. Le prix des places est de 5 €.
- **Des séances scolaires** au cinéma ont été proposées du lundi 27 novembre jusqu'au vendredi 22 décembre 2017.

- **Génération cuisine** : Courant novembre, cette opération avec huit dames d'interséniors est reconduite pour confectionner un met. La conférence aura lieu le 1^{er} décembre et des places de cinéma seront offertes.

- **Une réunion avec l'OT** a permis d'organiser les plannings des événements entre la ville du Neubourg et la CDC.

- Le **Téléthon** aura lieu les vendredi 8 et samedi 9 décembre.

- **L'UCIAL** va organiser des festivités en centre-ville du Neubourg les samedi 16 et vendredi 17 décembre 2017.

- **KDance organisera** le jeudi 21 décembre 2017 au Viking, un spectacle de cirque « WANT TED » par m^Ôssieur TED

- **Le Livre sur les briques** des façades du Neubourg est en cours de réalisation avec M. Lamy et Me Roussel, il sortira début 2018. Pour son lancement, une visite commentée de façades et d'une briqueterie sera organisée.

- **Un concours de dictée** avec le Lions Club aura lieu le samedi 26 mai matin au Haut Phare pour les classes de fin de primaire, collège et plus.

ENSEIGNEMENT ET SPORT

→ **CA Collège Pierre Corneille du 06 novembre**

L'équipe de direction a changé avec M. Félix Principal, Me Vanhersecke Principale adjointe, Me Iacovella Directrice adjointe SEGPA, Me Ferrera Gestionnaire. Effectif : 884 élèves, dont 798 élèves DP.

Les performances au DNB : France (89 %) et LN (96,17 %), mention TB 26 % en France et 29,5 % au Neubourg.

La remise des diplômes du Brevet aura lieu le mardi 21 novembre au Haut Phare.

→ **Conseil de l'école Dolto du 07 novembre**

Effectif total 114 élèves. Une simulation pour la rentrée 2018 donne 40 naissances au Neubourg. Cela ferait 115 élèves à la rentrée 2018. La municipalité a été remerciée pour les différents travaux réalisés cet été, notamment pour le préau.

→ **Conseil de l'école Dupont de l'Eure du 07 novembre**

Effectif : 197 élèves sur 9 classes

Le PPMS : la Directrice remercie la Municipalité pour l'organisation de la réunion qui a permis la rencontre avec les autres établissements de la ville. Le PPMS s'est bien déroulé.

L'école a mis en place son conseil d'école pour les enfants.

Projet pédagogique pour toute l'école

Le Projet Handicapé a pour objet la sensibilisation des élèves au handicap. Il s'organisera autour d'une intervention et d'échanges avec des sportifs les 17 et 27 novembre prochain puis des ateliers physiques en janvier 2018.

D'autres projets par classe ont été présentés : rallyes mathématiques, conte musical, chorales, théâtre, échanges avec le collège, projets techniques (catapultes), radio (les métiers).

Une Classe découverte aura lieu à Paris sur le patrimoine avec une visite de plusieurs monuments.

→ **Ecole Jean Moulin**

Verger conservatoire : les enseignants et élèves demandent de creuser 6 trous pour la plantation de 6 arbres nouveaux hautes tiges (CM2) et de carrés potagers pour des CP-CE1.

→ **Demande de subvention pour le Trophée National du Lycée Agricole 2018**

La commission est favorable à l'attribution d'une subvention de 800 €.

→ **Actualités sportives**

- **AG du NAC** du 14 octobre 2017 : 4^{ème} club de l'Eure. Compte de résultat : Produits 77 699, 12 € et charges de 76 730,19 €, soit un excédent de 968,93 €. Le club a bénéficié d'une subvention de la Région de 2 500 €.

- **AG de Randon'Eure** du 21 octobre 2017 : 14^{ème} année, 124 adhérents. Produits 18 856,45 € et charges de 18 901,33 €, avec une perte de 44,88 €.

- **AG du TPN ou Triathlon du Pays du Neubourg** du 27 octobre 2017. De nombreuses performances sportives. Produits 10 946,17€ et charges de 9090,32 €, avec un excédent de 1 855,85 €.

→ **Prochaine commission : le lundi 11 décembre 2017 à 19h00**

→ **Barème de participation des familles pour la classe découverte pour l'année scolaire 2017-2018 de l'école Dupont de l'Eure.**

Mme Isabelle VAUQUELIN précise que le programme a été modifié par rapport aux années précédentes, ce qui permet de réduire le coût du séjour. C'est une découverte des monuments de Paris qui est proposée : la cathédrale Notre-Dame, la conciergerie, la Sainte Chapelle, la Basilique Saint-Denis, le château de Vincennes, le Louvre, Versailles,... Les enfants partiront du lundi au vendredi.

Le quotient familial de chaque tranche a été augmenté de 1% par rapport à l'an dernier.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-122 : BAREME DE PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LA CLASSE DECOUVERTE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 DE L'ECOLE DUPONT DE L'EURE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que l'école élémentaire Dupont de l'Eure projette de faire partir la classe de CM2 de Monsieur AH-NIEME (prévision de 25 élèves) pour un séjour de 5 jours en classe découverte « Histoire, Patrimoine, Instruction civique et Morale » à Paris ;

CONSIDÉRANT que le coût du séjour est estimé à 399,45 € par enfant ;

CONSIDÉRANT que la Ville a la volonté de favoriser le départ du plus grand nombre d'enfants ;

RAPPELANT que le quotient familial correspond au revenu imposable disponible divisé par le nombre de personnes à charge au foyer ;

PRÉCISANT que le calcul portera sur les revenus 2016 (avis d'impôts 2017) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide de fixer la participation des familles selon le barème suivant :

Quotient Familial annuel	Quotient Familial Mensuel	Taux de participation	Participation demandée aux familles	Aide Commune
< à 1 759 €	< à 147 €	16 %	63,91 €	335,54 €
1 759 à 3 520 €	147 à 293 €	22 %	87,88 €	311,57 €
3 520 à 5 280 €	293 à 440 €	30 %	119,84 €	279,61 €
5 280 à 7 040 €	440 à 587 €	40 %	159,78 €	239,67 €
7 040 à 8 799 €	587 à 733 €	52 %	207,71 €	191,74 €
8 799 à 10 560 €	733 à 880 €	63 %	251,65 €	147,80 €
> à 10 560 €	> à 880 €	73 %	291,60 €	107,85 €
Extérieur	Extérieur	100 %	399,45 €	0

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

→ **Subvention au Lycée Gilbert Martin pour la participation au trophée national des lycées agricoles, édition 2018.**

Mme Isabelle VAUQUELIN indique que les élèves de 1^{ère} Pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole et l'ensemble de la communauté scolaire du Lycée professionnel agricole Gilbert Martin sollicitent la

commune pour un soutien financier à leur participation au Trophée National des Lycées Agricoles 2018. Depuis des années, une équipe du lycée représente l'établissement et la commune.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 6 500 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 800 € au lycée agricole pour soutenir cette participation.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-123 : SUBVENTION AU LYCEE GILBERT MARTIN DU NEUBOURG POUR LA PARTICIPATION AU TROPHEE NATIONAL DES LYCEES AGRICOLES, EDITION 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la demande par le lycée agricole Gilbert Martin du Neubourg d'un soutien financier de la commune pour la participation d'une équipe du lycée au Trophée national des lycées agricoles qui se déroulera du 28 février au 4 mars 2018 durant le Salon international de l'Agriculture ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide de verser une subvention d'un montant de 800 € au lycée agricole Gilbert Martin pour sa participation au Trophée National des Lycées Agricoles 2018.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à cette décision.

Adopté à la majorité (1 abstention)

Mme Isabelle VAUQUELIN s'abstient mais précise que M. Francis DURAND, qui lui a donné pouvoir, vote POUR.

➤ COMMISSION URBANISME ET AFFAIRES ECONOMIQUES

Lecture du rapport par Mme Isabelle VAUQUELIN

Réunion du 6 novembre 2017

Présents : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Christel BERNARD, M. Gilles BARBIER, Mme Isabel COUDRAY, Mme Anita LE MERRER et Mme Isabelle VAUQUELIN

Excusés : M. Francis DURAND et M. Arnaud CHEUX.

→ **DIA**

- DIA 27 428 17 0069 : cession d'une propriété bâtie, 35 Rue de Verdun, parcelle AM 487 – AM 480 – 481 – 498 – 499 (indivis) de 535 m² = cession d'une maison d'habitation.
- DIA 27 428 17 0070 : cession d'un fonds de commerce « Contrôle technique automobile », 24 B rue Carnot, parcelle AM 340 de 534m².
- DIA 27 428 17 0071 : cession d'une propriété bâtie, 7 Route de Conches, parcelle AR 117 de 712 m² = cession d'une maison d'habitation
- DIA 27 428 17 0072 : cession d'un fonds de commerce 60A rue de la République, Esthéticienne, onglerie, vente d'accessoires de mode.
- DIA 27 428 17 0073 : cession fonds de commerce 81 et 83 rue Dupont de l'Eure, fruits, légumes et épicerie fine.
- DIA 27 428 17 0074 : cession d'un terrain à bâtir, allée de la Bergerie, parcelle AD 153, 501 m².
- DIA 27 428 17 0075 : cession d'une maison d'habitation, 8 rue du Docteur Couderc, parcelles AK 39 (61 m²) et AK 41 (15 m²).
- DIA 27 428 17 0076 : cession d'une propriété bâtie, 10 allée Edouard Mérite, parcelles AN 177 (254 m²) et AN 178 (30 m²) = cession d'une maison d'habitation.

Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner tous ces biens.

→ **Déclaration Préalable**

- DP 27 428 17 N 0035 : Construction d'une clôture mitoyenne d'une hauteur de 1m75. Poteaux ton pierre, lame de bois autoclave classe 4 emboîtées, Rue de la Pyle, parcelle AD 181 de 164 m².
- DP 27 428 17 N 0036 : Isolation extérieure et ravalement couleur gris claire – Rue de Nassandres – Parcelle AV 3 de 1405 m².

Ces deux premiers dossiers ne sont pas conformes au PLU. En effet, les clôtures en éléments préfabriqués en ciment et en bois, ainsi que la teinte gris clair sont interdites.

- DP 27 428 17 N 0037 : Installation d'un bâtiment type container – Rue de Nassandres – Parcelle AV 1 de 3738 m².
- DP 27 428 17 N 0039 : Isolation thermique par l'extérieur et enduit projeté. Isolation épaisseur 12 cm avec enduit de couleur claire (sable) sur les 4 faces de la maison – Rue du Doyen Jussiaume - Parcelle AD 52 de 1119 m².
- DP 27 428 17 N 0040 : Division de la parcelle en 2 lots dont un à bâtir – Rue du Doyen Jussiaume - Parcelle AD 52 de 1119 m².
- DP 27 428 17 N 0041 : pose de 5 fenêtres de toit – Rue du Ressault - Parcelle ZB 272 – ZB 273de

1085 m².

Les membres de la commission émettent un avis favorable à cette demande.

- DP 27 428 17 N 0038 : Réfection de toiture – Rue du Champ de Bataille – Parcelle AV 69 de 920 m².

Les travaux ont été commencés avant le dépôt de la déclaration préalable. Madame le Maire a établi un rapport de constatation. A la suite, une déclaration préalable a été déposée, avec une réfection de toiture en bac acier. L'architecte des bâtiments de France s'est opposé à la délivrance de l'autorisation de travaux.

→ **Permis de construire**

- PC 27 428 17 N 0024 : construction d'une maison individuelle – Allée du Puits Sanson, rue du tour de ville nord lot n°4 – Parcelle AC 304 de 785 m² (anciennement AC 226).

- PC 27 428 17 N 0025 : construction d'une charreterie – Allée de la Draisine – Parcelle AM 360 – AM 358 – AM 364 de 620 m².

- PC 27 428 17 N 0011 M02 : allée du Puits Sanson, Rehausse de 2 rangs d'encuvement sur l'ensemble de la maison - Agrandissement de 40 cm la hauteur de la fenêtre en trapèze et transformation combles garage en aménageable au lieu de perdus

- PC 27 428 16 N 0029 T01 : transfert du PC 027 428 16 N 0029 de France Europe Immobilier à SCCV de la Voie Verte. Le représentant de la voie Verte est M. LELONG.

France EUROPE IMMOBILIER souhaite réaliser courant novembre 2017, l'acquisition du terrain ZAC de la Gare.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à ces dossiers.

→ **Questions diverses**

- La propriétaire de la parcelle AM 330, souhaite acquérir la parcelle AM 398 (lot 3-2 de la ZAC de la Gare) d'une surface de 565 m² moyennant le prix de 45 200 €. La commission a émis un avis favorable. Nous sommes en attente de l'avis des domaines. Cette vente nécessitera une demande de dérogation au cahier des charges de la zone, car il n'est pas prévu par le futur acquéreur, de dépôt de permis de construire dans les 3 mois qui suivent l'achat.

- **Le Vieux Château** : le jeudi 9 novembre, passage du dossier en commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) en vue de son éventuelle protection au titre des monuments historiques.

- **Modification du PLU** : enquête en cours. Le département n'a pas de remarque particulière à formuler.

- **Proposition de terrain de M. Deygout** : la proposition du vendeur porte sur une surface de 770 m², pour une valeur de 58 000 €, soit 75 € par m². Le terrain n'est pas viabilisé et pas accessible par la route. Les élus de la commission souhaitent proposer un **prix d'achat de 45 € par m²**.

- **Cession d'un chemin rural Haas** : cette cession de 1 860 m² nécessite une **enquête publique**, sans publication dans la presse, mais avec une notification aux riverains, notamment pour les servitudes de passages.

- **Taxe d'aménagement**

Si nous souhaitons modifier la taxe d'aménagement, la DDTM nous informe que cette modification nécessite une délibération avant le 30 novembre, pour modifier le taux au 1^{er} janvier 2018. **Les membres de la commission souhaitent maintenir un taux de 2% et l'exonération des abris de jardin.**

- **CDAC ou Commission Départementale d'Aménagement Commercial.**

Elle s'est réunie le 19 octobre, concernant l'extension de l'ensemble commercial à enseigne « E. Leclerc » du Neubourg et a émis un avis favorable à l'unanimité.

- **Vente d'anciennes parcelles du Terrain Point P**

La surface achetée à Point P, par la commune était de 11 761 m² à 27,45 €/m². Le Groupe Treuil Constructions (GTC) souhaite acquérir du foncier au Neubourg et plus particulièrement une partie de l'ex-terrain Point P, en l'état.

Le projet est de construire trois cellules commerciales et un parking adjacent, avec un droit de regard de la commune sur la nature des commerces, afin qu'ils ne rentrent pas en concurrence directe avec

l'existant. Il s'agit des parcelles AM 505 (1837 m²), AM 506 (5670 m²) et AM 509 (1233 m²), route de Pont de l'Arche, d'une contenance totale de 8740 m², pour un prix à 20 € le m². Le montant de la vente s'établirait à 174 800 €, pour ce terrain, vendu en l'état. Nous sommes en attente de l'avis des domaines. Les membres de la commission émettent un avis favorable à cette vente.

→ Prochaine commission Economie Urbanisme : **le lundi 11 décembre 2017 à 18h00**

Mme Isabelle VAUQUELIN indique que pour l'ensemble des cessions prévues à l'ordre du jour, l'avis des Domaines n'a pas été reçu, les délais de réponses étant plus longs depuis le transfert de ces services sur Rouen. L'avis des Domaines étant consultatif mais obligatoire, M. Arnaud CHEUX annonce que le conseil municipal se réunira exceptionnellement le 6 décembre à 19h30 pour délibérer. Il ajoute qu'il est important de délibérer rapidement pour engager la vente des anciens terrains Point P.

Concernant la cession de la parcelle AM 398 dans le Quartier de la Gare, Mme Isabelle VAUQUELIN précise que les acheteurs s'étaient adressés à plusieurs reprises à Eure Habitat, sans réponse de leur part : un nouveau témoignage de la défaillance d'Eure Habitat pour commercialiser les parcelles.

Mme Isabelle VAUQUELIN demande aux conseillers s'ils ont des remarques concernant le prix proposé pour les Consorts Deygout car elle attendait le conseil municipal pour faire cette proposition.

Pour répondre à une question qui avait été posée lors de la réunion de commission, Mme Isabelle VAUQUELIN précise que la taxe d'aménagement est à 3% sur la commune de Vitot.

→ **Taux et exonérations en matière de Taxe d'Aménagement (TA) communale.**

Mme Isabelle VAUQUELIN rappelle que toute modification concernant la taxe d'aménagement doit faire l'objet d'une délibération avant le 30 novembre de l'année en cours pour application au 1^{er} janvier de l'année suivante. Les dernières délibérations du conseil municipal remontent à fin 2014.

La commission Economie-Urbanisme réunie le 6 novembre dernier s'est prononcée favorable au maintien du taux à 2% et à l'exonération des abris de jardin.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour valider ce maintien.

M. Arnaud CHEUX précise qu'avec un taux à 2%, Le Neubourg est dans la fourchette basse par rapport aux autres communes du Département.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-124 : TAUX ET EXONERATIONS EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT (TA) COMMUNALE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

VU la délibération du 27 octobre 2014 fixant le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

VU la délibération du 24 novembre 2014 définissant les exonérations en matière de taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide de maintenir le taux de 2 % sur l'ensemble du territoire communal.
- décide d'exonérer en application de l'alinéa 8 de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, totalement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.
- précise que cette délibération est valable pour une période d'un an. Elle est reconduite de plein droit pour l'année suivante si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée dans le délai prévu au premier alinéa de l'article L331-14, soit avant le 30 novembre pour application à compter du 1er janvier de l'année suivante.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à cette décision.

Adopté à l'unanimité

→ **Cession des parcelles AM 505, AM 506 et AM 509 sises Route de Pont de l'Arche à LE NEUBOURG.**

Mme Isabelle VAUQUELIN présente le projet de délibération qui sera soumis au vote lors d'un conseil municipal le 6 décembre. Elle rappelle que fin 2013, la commune a acheté à la société SONEN les anciens terrains « Point P » pour une surface totale de 11 761 m² au prix de 270 000 € HT soit 322 920 € TTC.

La société GTC, filiale du Groupe TREUIL souhaite acquérir du foncier au Neubourg pour un projet de construction de 3 cellules commerciales et d'un parking d'une centaine de places. La société GTC se porterait donc acquéreur d'une partie de l'ex-terrain Point P. Il s'agit des parcelles AM 505 (1837 m²), AM

506 (5670 m²) et AM 509 (1233 m²), route de Pont de l'Arche, d'une contenance totale de 8740 m², au prix de 20€ le m², soit 174 800 € TTC pour ledit terrain, vendu en l'état.

L'estimation des Domaines, demandée le 26 octobre 2017, n'est pas arrivée à temps pour cette séance.

M. Arnaud CHEUX souligne l'importance du projet pour la commune. Le groupe TREUIL est spécialisé dans la commercialisation de cases commerciales. Avec ce projet, le terrain conserve une vocation économique. Quant au prix de vente, il est raisonnable compte-tenu de la démolition et de la dépollution. Cela sera sans frais supplémentaire pour la commune : pas de coût d'aménagement, de voirie,.... Pour finir, la commune sera associée au choix des entreprises qui s'installeront.

M. Didier ONFRAY demande la taille des dites cases. Madame le Maire précise que la surface de vente sera inférieure à 1 000 m², ce qui constitue une taille raisonnable. M. Arnaud CHEUX précise que les 3 cases seront de taille uniforme.

M. Jean-Luc BRASTEL demande le type d'activités prévu. M. Arnaud CHEUX répond que cette information n'est pas encore communicable.

M. Didier ONFRAY demande si ce sera exclusivement du commercial, pas du médical, faisant référence au projet précédant d'un pôle des services. M. Arnaud CHEUX indique que ce seront trois activités commerciales, des activités complémentaires et non présentes sur Le Neubourg. Madame le Maire confirme que l'objectif est de développer un secteur qui n'existe pas encore sur la commune.

M. Didier ONFRAY demande pourquoi la commune ne vend pas également la petite parcelle voisine n°507. Madame le Maire explique que cette emprise est conservée pour l'élargissement prévu de la route de Pont de l'Arche.

M. Claude PASQUIER relève que la dépollution est de la responsabilité du propriétaire, il faudra être vigilant à la réglementation.

M. Arnaud CHEUX conclut que ce projet permettra la création de quelques postes sur Le Neubourg.

→ **Lancement de procédure de cession du chemin rural « LA MARE AUX LIONS ».**

Mme Isabelle VAUQUELIN explique que les chemins ruraux, appartenant au domaine privé des communes, peuvent être cédés, notamment et prioritairement aux propriétaires riverains, à condition qu'ils cessent d'être affectés à l'usage du public, et dans le respect des règles de procédure posées par l'article L. 161-10 du Code rural et de la pêche maritime.

Le propriétaire des parcelles AO 93, 94, 96, 97, 98, 99, 147 et 148 souhaite acquérir le chemin rural dit de « La Mare aux Lions », d'une superficie totale de 1 860 m². Ce chemin n'est plus entretenu par la commune depuis longtemps.

Pour permettre cette cession, la commune doit suivre une démarche de suppression et d'aliénation d'un chemin rural. La première étape est une délibération du conseil municipal constatant la désaffectation du chemin concerné et décidant le lancement d'une enquête publique.

Ce n'est qu'après les résultats de l'enquête publique qu'il sera présenté au conseil municipal une délibération autorisant la vente du chemin rural.

M. Didier ONFRAY interroge sur le passage laissé pour l'indivision. M. Claude PASQUIER rappelle qu'une parcelle ne doit pas être enclavée. Mme Isabelle VAUQUELIN répond qu'il sera pris contact avec les propriétaires afin de leur demander notamment s'ils veulent céder ce terrain au lycée ou au futur acquéreur du chemin.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-125 : LANCEMENT DE PROCEDURE DE CESSION DU CHEMIN RURAL dit « LA MARE AUX LIONS »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code rural et de la pêche maritime, et notamment son article L. 161-10 ;

VU le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

CONSIDÉRANT que le chemin rural dit de « La Mare aux Lions », n'est plus utilisé par le public ;

CONSIDÉRANT qu'est considéré comme désaffecté un chemin non entretenu par une commune depuis de nombreuses années et qui n'est plus régulièrement utilisé ;

CONSIDÉRANT qu'une enquête publique devra être organisée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- constate la désaffectation du chemin rural dit de « La Mare aux Lions ».
- décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural.
- décide de procéder, conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière, à l'enquête publique préalable à l'aliénation dudit chemin rural.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Adopté à l'unanimité

→ **Cession de la parcelle AM 398 (Quartier de la Gare).**

Mme Anita LE MERRER demande si l'acquéreur a l'intention de construire sur cette parcelle. Mme Isabelle VAUQUELIN répond qu'il n'y a pas de projet de construction dans l'immédiat mais précise qu'à terme, un garage pourrait être bâti.

La délibération est reportée au 6 décembre.

➤ **COMMISSION VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN**

Lecture du rapport par M. Didier ONFRAY

Réunion du 31 octobre 2017

Présents : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, M. François BIDAULT, M. Philippe DELAUNAY, M. Edouard DETAILLE, M. Didier ONFRAY, M. Claude PASQUIER

Excusés : Mme Evelyne DUPONT, Mme Hélène LEROY, M. Gilles BARBIER, M. Alain LEROY, M. Benjamin MAUGY, M. Hervé VANDERMEERSCH.

VOIRIE

→ **ENEDIS - rue du Tour de Ville Nord :**

La société ENEDIS va poser le nouveau transformateur électrique à l'entrée de la rue des 40 acres (sur le côté droit). Toutefois à cet endroit le terrain présente un fort dénivelé, aussi afin de bénéficier d'un emplacement plus approprié, celui-ci sera reculé de 30 mètres.

La société va procéder à la démolition de l'ancien transformateur rue du Tour de Ville Nord.

La société ENEDIS a posé un transformateur électrique rue du Champ de Bataille, sur le côté droit, avant le chemin de Pérouzette, pour renforcer le réseau électrique de ce quartier.

→ **SIEGE - rue de Vitot**

Le SIEGE va réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux, partie Nord à partir de fin novembre, et, enchaînera ensuite la partie Sud de la rue.

→ **Travaux rue de Vitot**

Le maître d'œuvre a remis le projet de réaménagement de la rue de Vitot.

La circulation sera à double sens, limitée à 30 Km/h.

A chaque intersection, la voirie sera dotée d'un plateau surélevé en béton désactivé de couleur grise.

Au total, la rue de Vitot comprendra 8 plateaux surélevés au niveau de :

- rue des Bruyères
- impasse N°30B à 30F
- rue des Tilleuls
- de l'ensemble chemin des Forrières, allée de la Garenne, voie verte, rue des Pépinières
- allée du Moulin de la Vigne
- allée de la Source
- rue des Carrières
- allée de la Varende,

Des chicanes seront positionnées entre les plateaux surélevés de façon opposées.

Le trottoir pour les piétons sera en béton désactivé et surélevé de 2 cm pour le démarquer de la chaussée.

Les eaux pluviales seront canalisées et maîtrisées le long du parcours par des noues, puis par 3 marettes en dénivelé sur le petit terrain à côté de la voie verte, pour au final se déverser dans le réseau des eaux pluviales existant allée de la Garenne - rue Toufflet.

L'éclairage sera réalisé en LED. Le planning des travaux est le suivant :

- 1^{er} semestre 2018 la partie centrale
- 2^{ème} semestre 2018 la partie haute
- en 2019 la partie basse jusqu'à la rue du Tour de Ville Nord.

Coût global des travaux 1,4ME.

→ **Parking rue Bioche:**

Refonte et agrandissement du parking rue Bioche suite aux rachats de terrains par la ville au Cr dit Agricole, et,   M et Mme Carpentier.

Ce nouveau parking comprendra 60 places de stationnement, plus un espace pour les caissons enterr s des nouvelles poubelles.

Le fond du terrain sera creus  afin de r duire le d nivellement   60 cm, au lieu des 1m20   1m40 existants actuellement.

L' clairage sera r alis  en LED.

Co t des travaux : 323 000  TTC.

D marrage des travaux d but de l'ann e 2018.

PARCOURS D'ORIENTATION

Monsieur Arnaud Lesage a r alis  le trac  de 3 parcours d'orientation dans le bois du Champs-de-Bataille : 30 bornes avec poin ons int gr s seront pos es.

La carte d'orientation sera propos e en Mairie au prix de 1 .

ASSAINISSEMENT

→ **Actualisation de la redevance part de la ville concernant les mati res de vidange d pot es   la STEP:**

La « Mission Inter-Services de l'eau et de la Nature » (**MISEN**) a  t  cr e e afin de renforcer la coh rence et la lisibilit  de l'action de l' tat dans le d partement par une d finition et une mise en  uvre concert e des politiques de l'eau et de la nature.

Suite   la d cision prise en MISEN assainissement, il a  t  d cid  de suivre la qualit  physico-chimique des mati res de vidange d pot es en STEP. L'analyse doit  tre r alis e chaque mois concernant les MES, la DCO et la DBO5   compter du 1^{er} octobre 2017.

Le co t des analyses :

- du 1^{er} octobre au 31 d cembre 2017-----> 645  HT soit 709,50  TTC

- pour l'ann e 2018 -----> 2580  HT soit 2837  TTC.

La ville du Neubourg a sign  une convention le 2 septembre 2013 avec l'entreprise Bouvier. L'entreprise Bouvier paie en 2017:

- une redevance de 14,95  HT/m³   V olia (actualis e chaque ann e),

- une redevance de 2,60  HT /m³   la ville de Le Neubourg (non actualis e depuis 2013).

La Commission propose **d'actualiser** la redevance part revenant   la Ville du Neubourg par un rattrapage de +1 %/an, soit + 4 % par rapport   2013, cela correspond   +0,10  /m³ HT, et, aussi de r percuter le co t suppl mentaire des analyses de 3 546,50  TTC.

A compter du 1^{er} janvier 2018, la part de la redevance pour la Ville sera de **5,40  HT/m³**.

→ **Campagne RSDE 2018:**

Un arr t  Pr fectoral en date du 16 f vrier 2017 oblige la ville du Neubourg, celle-ci disposant d'une STEP de plus 10 000  quivalents habitant, a r alis  en 2018 une campagne de **recherche des micro polluants** dans les eaux brutes et dans les eaux trait es.

La campagne comprend 6 pr l vements en entr e et en sortie de STEP,   r aliser avant le 31 d cembre 2018. Un laboratoire devra analyser les 12  chantillons afin de rechercher 97 substances dangereuses (m taux, pesticides, etc...) pour d terminer celles qui seront ou non en quantit  significative.

Pour assurer les travaux de pr l vements et d'analyses de cette campagne de recherche, la ville du Neubourg a lanc  une consultation aupr s de 4 laboratoires accr dit s COFRAC.

L'analyse des propositions, sur le plan du prix plus celui de la qualit  du dossier technique, a donn  le r sultat suivant sur 100 points:

- LABEO   saint Contest 65 points

- CARSO   V nissieux 96 points

- SGS Multilab   Evry 79 points

- Alpa Chimies   Rouen 85 points.

La Commission a confirm  l'avis favorable pour le laboratoire CARSO pour un co t de 20 390,04  TTC (avec 2 blancs d' chantillonnage).

L'Agence de l'Eau subventionne   hauteur de 50 %. Le dossier de demande de subvention a  t  transmis   l'Agence de l'eau.

Suite   la campagne de recherche de 2018, la ville de Le Neubourg sera tenue d'effectuer en 2019,

un diagnostic en amont de la STEP, si une ou plusieurs substances dangereuses étaient en quantité significative.

Suite à l'installation du transformateur rue du Champ de Bataille, des surtensions dangereuses sont survenues dans les habitations rue du Champ de Bataille et chemin de Pérouzette.

Concernant la rue de Vitot, M. Francis BRONNAZ explique que ce sera une voie partagée piéton/vélo, franchissable pour permettre les croisements des voitures ; les vélos et piétons restants prioritaires. Vu le nombre de plateaux et de chicanes, les usagers ne pourront pas rouler vite.

M. Francis BRONNAZ explique que ce projet a été vu en réunion de quartier mais indique que le sujet fera l'objet d'une réunion spécifique de présentation avec les riverains.

M. Arnaud CHEUX rappelle le double objectif de l'aménagement : éviter les problèmes de vitesse et améliorer la circulation.

Mme Anita LE MERRER indique que certains automobilistes prennent déjà la rue en double sens.

Au jour d'aujourd'hui, la circulation est renvoyée vers la rue des Pépinières, un lotissement avec des enfants et une voie qui n'est pas prévue pour être autant traversée.

Mme Anita LE MERRER regrette l'empiètement sur la partie cyclable et piétonne. Selon elle, il serait souhaitable de préserver une bande protégée, infranchissable. Elle rappelle que beaucoup d'enfants empruntent cette rue.

M. Arnaud CHEUX indique que cette voie constitue justement le premier maillage de voie douce vers le centre-ville.

M. Arnaud CHEUX explique qu'il s'agit d'un premier projet, permettant un premier chiffrage. Les choix définitifs interviendront après la réunion avec les riverains. La seule chose certaine aujourd'hui est la mise en circulation en double sens car il n'y a pas assez d'emprise pour élargir la voie.

Mme Christel BERNARD demande s'il n'existe pas une solution pour forcer les riverains à céder des bandes de terrain à la commune, pour des raisons de sécurité.

M. Arnaud CHEUX explique qu'une DUP prendrait des années, au risque de ne jamais voir le projet se réaliser. Or, les riverains attendent depuis 25 ans. Nous n'allons pas attendre à nouveau 25 ans. Les travaux s'échelonnent sur 3 ans.

Budgétairement, le coût estimé est de 1,4 millions d'euros : la CDC, qui a la compétence voirie, en financera une partie : une co-maitrise d'ouvrage est à prévoir. Il faudra faire voter la dépense au niveau communautaire.

M. Didier ONFRAY rappelle qu'il y a déjà la rue Jean de la Fontaine à financer. M. Arnaud CHEUX répond qu'une négociation est en cours pour une répartition Ville/CDC/Département.

Concernant les analyses des substances en entrée et sortie de la station d'épuration, M. Francis BRONNAZ précise que les collectivités de Vitot et Crosville participent proportionnellement au cubage déversé.

→ **Actualisation de la redevance part de la ville du Neubourg concernant les matières de vidange dépotées à la STEP au 1^{er} janvier 2018.**

M. Didier ONFRAY indique que Véolia facture à l'entreprise Bouvier tous les 6 mois en fonction de m³ déversés.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-126 : ACTUALISATION AU 1ER JANVIER 2018 DE LA REDEVANCE PART DE LA VILLE DU NEUBOURG CONCERNANT LES MATIERES DE VIDANGE DEPOTEES A LA STATION D'EPURATION DU NEUBOURG

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal du 27/05/2013 autorisant la signature d'un protocole pour la réception des matières de vidange à la station d'épuration ;

VU le protocole de réception des matières de vidange à la station d'épuration du Neubourg signé en septembre 2013 entre la commune (l'exploitant), la SADE (l'exploitant) et la société BOUVIER (l'entreprise) ;

CONSIDÉRANT que la redevance n'a pas été actualisée depuis 2013 ;

CONSIDÉRANT que des analyses physico-chimiques sont à effectuer tous les mois pour les stations d'épuration recevant plus de 1 200 m³ de matières de vidanges ;

CONSIDÉRANT qu'en 2016, la station d'épuration du Neubourg a reçu 1 677 m³ de matières de vidanges ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide de fixer à compter du 1er janvier 2018, la part de la redevance pour la Ville à 5,40€ HT/m³.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à cette décision.

Adopté à l'unanimité

→ **Convention de servitudes ENEDIS sur la parcelle AN 111.**

M. Francis BRONNAZ expose que la construction du souterrain sous la RD 840 nécessite l'implantation de canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 309 mètres sur la parcelle cadastrée AN 111 appartenant à la commune. Une convention de servitudes doit être signée.

Mme Isabelle VAUQUELIN demande quand le souterrain sera ouvert au public. M. Francis BRONNAZ répond que ce sera pour le début d'année 2018.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-127 : CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS SUR LA PARCELLE AN 111

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que la construction du passage souterrain sous la RD 840 nécessite l'implantation de canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 309 mètres sur la parcelle cadastrée AN 111 appartenant à la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- autorise le Maire, ou un Maire Adjoint Délégué, à signer la convention de servitude avec ENEDIS concernant la parcelle AN 111.

Adopté à l'unanimité

➤ **COMMISSION TRAVAUX – CADRE DE VIE**

Lecture du rapport par M. Claude PASQUIER

Réunion du 31 octobre 2017

Présents : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. François BIDAULT, M. Francis BRONNAZ, M. Edouard DETAILLE, M. Didier ONFRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Claude PASQUIER

Excusés : Mme Evelyne DUPONT, Mme Hélène LEROY, M. Arnaud CHEUX, M. Gilles BARBIER, M. Alain LEROY, M. Benjamin MAUGY, M. Hervé VANDERMEERSCH.

La commission avait inscrit à l'ordre du jour l'état d'avancement des travaux et actions diverses en cours.

1/ Vitrine de présentation des spectacles

A la date de la commission 3 vitrines étaient en attente de mise en place : place Dupont de l'Eure, Place Gambetta et office du tourisme. L'opération vise à remplacer l'existant par des modèles plus visibles mais surtout plus accessibles et étanches aux intempéries.

2/ Boîtes à livres

La mairie en partenariat avec le Lion's club installera 3 boîtes à livres en système dit de « libre-service » : devant la mairie et la piscine et à l'office du tourisme. (Situation à la date de la commission).

3/ Travaux de réhabilitation à la résidence Turmel

Des travaux effectués en régie par les services techniques municipaux visent à remettre intégralement en état un appartement récemment libéré. La mise à disposition sera quasi opérationnelle pour le prochain conseil municipal du 20/11/17.

4/ Réfection de la couverture des salles du complexe du Haut Phare

Faisant suite à l'article paru dans le courrier du Neubourg relatif à cette opération une première tranche a été réalisée pour un montant proche de 250 000€.

Ces travaux s'inscrivent dans le programme municipal de rénovation de l'ensemble de la halle de sport en privilégiant outre les travaux rendus obligatoires prioritairement les bâtiments les plus énergivores. Pour le gymnase, ces mêmes travaux sont prévus au budget 2018.

5/ Traçage de lignes dans le gymnase

Des travaux de réfection du sol ont rendu obligatoire la remise en état des lignes des surfaces de sport multidisciplinaires. Pour ce bâtiment il est cependant constaté un défaut d'éclairage récurrent. Pour peaufiner la remise à neuf cette opération dès chiffrage sera inscrite pour la préparation du budget 2018.

6/ Question diverse

Il a été rajouté à l'ordre du jour l'état préoccupant de déficit d'entretien de la haie extérieure du Lycée agricole Rue Ernest Neuville. Déjà signalé mais sans effet Madame le maire enverra rapidement un rappel par courrier pour une demande urgente d'intervention auprès des services de la région, propriétaire des lieux.

Concernant les vitrines, Mme Evelyne DUPONT ajoute qu'elles sont plus pratiques à l'utilisation.

Mme Isabelle VAUQUELIN indique que ce sont bien 3 boîtes à livres qui ont été installées, il n'y en a pas du côté de la maison de la presse.

Mme Hélène LEROY précise que les travaux à Turmel sont presque finis.

M. Francis BRONNAZ revient sur les travaux de voirie pour préciser que les travaux allée de la Varende, débutés il y a 15 jours, sont terminés depuis le mardi précédent. L'eau de ruissellement est canalisée.

➤ COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

Lecture du rapport par Mme Brigitte LOPEZ

Réunion du 23 octobre 2017

Présents : Mme Hélène LEROY, Mme Brigitte LOPEZ, Mme BERTIN, Mme MAILLARD.

Excusés : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Sophie BETTENCOURT, Mme Evelyne CADIOU, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

→ Sortie Rungis à Rouen

Cette sortie a eu lieu le 29 septembre, 19 personnes ont fait la promenade en bateau mouche sur la seine et 10 autres ont choisi la visite du Min, qui s'est révélée très intéressante.

→ Sortie au Sénat le 6 novembre

Cette sortie a bien eu lieu, nous avons mis 7h30 pour faire 125km, une galère, ce jour-là les forains manifesté et ont bouché l'entrée de Paris. Enfin arrivé au Palais du Luxembourg à 14h30 ou l'assistante de Sénateur Hervé Maurey nous a accueilli pour le déjeuner. Puis à 16h nous avons commencé la visite guidée afin de découvrir le Sénat. Ce lieu est magnifique, c'est une ville dans une ville qui emploie 2600 personnes tous métiers confondus. Nous avons ensuite, pu visiter Paris en bateau mouche, visite initialement prévue le matin. Nous avons gagné au change, Paris illuminé c'est superbe.

→ Mois de décembre

Nous irons à la découverte des villages illuminés dans l'Orne, cette sortie est prévue le 19 décembre le car est complet. Le départ se fera à 14h de l'office du tourisme du Neubourg, arrivé sur place à 16h45 un goûter nous sera servi, à 17 h 15 nous partirons en bus pour une visite guidée d'environ 80 km, dîner aux chandelles à La Michaudière vers 20 heures et départ vers 23 heures pour le retour au Neubourg.

→ Sorties en prévision pour 2018

La visite au Sénat ayant remporté un vif succès, la commission a décidé de renouveler cette opération courant de l'année selon les disponibilités du Sénateur.

Également en mars le samedi 24 est prévue une soirée au cabaret équestre de Tilly à Evreux.

→ Sortie des 3 et 4 mars 2018

Cette sortie au Futuroscope est toujours à l'étude et aurait lieu les 3 et 4 mars prochain. Ce séjour comprend l'entrée, le dîner, la nuit et le petit déjeuner

Nous sommes toujours en attente de réponses des demandes de subventions.

Afin de préparer cette sortie au mieux, une réunion de préparation est prévue **le 5 décembre à 14 h 00, en Mairie**, avec les partenaires sociaux.

Le but est de faire partir des familles neubourgeoises défavorisées et qui ne partent jamais en vacances, pour un coût symbolique.

→ Sortie en avril

Visite prévue normalement le 24 avril, les hortillonnages d'Amiens et sa magnifique cathédrale.

→ Sortie en mai

Le 29 mai une journée dans le pays Cauchois, visite du manoir des évêques à Canapville, le déjeuner

se fera au tonneau du père Magloire à Pont-l'évêque, puis promenade en bateau vedette à Honfleur.

→ **Sortie en juin**

Sortie prévue le 12 juin à la Fonderie de cloches de Villedieu les Poêles, l'après-midi visite du Mont St Michel ou pour les plus téméraires traversée de la baie

→ **Sortie septembre**

Le 18 septembre est prévue en matinée la visite du Mémorial de Caen, l'après-midi la Cité de la mer à Cherbourg.

→ **Seniors en vacances 2018**

Cette sortie se fera à la campagne ou la montagne, la commission et à l'étude de ce projet.

Mme Hélène LEROY ajoute que le séjour « Seniors en vacances » 2018 se fera probablement à la montagne, début juillet ou fin août.

Concernant les sorties annuelles, elle précise qu'il s'agit du programme maximum. Les délibérations pour les tarifs seront présentées au fur et à mesure.

➤ **COMMISSION COMMUNICATION-ANIMATIONS**

Lecture du rapport par Mme Brigitte LOPEZ

Réunion du 7 novembre 2017

Présents : Mme Evelyne DUPONT, Mme Brigitte LOPEZ, M. Gilles BARBIER

Excusés : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Christelle DEGLOS, M. Francis DURAND.

Assistait : Mme Justine VERHEULE.

COMMUNICATION

→ **Agenda 2018**

Choix des visuels de l'agenda, nous travaillons parallèlement sur son contenu, notamment remplacement la page consacrée aux formalités administratives, par le trombinoscope du maire et des adjoints associé aux compétences de leurs commissions.

→ **Vivre ensemble N°68**

- Choix des visuels des deux pages de couverture : pour la une le parvis de la mairie avec sa boule de Noël, pour la dernière, l'arrivée du tour de Normandie.
- Etude des différentes rubriques qui le composeront.
- Bouclage prévu pour fin novembre.

ANIMATIONS

→ **Spectacle pyrotechnique de Noël**

Cette manifestation aura lieu le 16 décembre rue des remparts :

- 17h30 : distribution des 400 bonnets de Noël lumineux.
- 17h45 : feu d'artifice sur le thème « l'esprit de Noël » synchronisé avec des chants et chœurs d'enfants.
- Après le spectacle distribution des 200 tickets de manège, dont la moitié offerte par l'Astronef qui se tiendra en centre-ville.

→ **Structures gonflables pour les 13 et 14 juillet 2018**

Cette année nous n'avons pas été très satisfaits du prestataire habituel. Des contacts ont donc été pris avec d'autres sociétés. La commission a choisi celle qui correspondait le plus à nos attentes et un premier rendez-vous est prévu début janvier.

➤ **COMITÉ SÉCURITÉ**

Lecture du rapport par M. Francis DAVOUST

Réunion du 17 octobre 2017

Présents : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, M. François BIDAULT, M. Andouard DETAILLE, M. Jean-Luc BRASTEL, M. Francis DAVOUST.

Excusés : M. Francis DURAND, M. Benjamin MAUGY.

Présence de : M. FERRÉ, chef de service de la Police Municipale et Mme LEPRINCE, Policière Municipale.

Tout d'abord, **un rappel des points débattus** lors du dernier Comité Sécurité a été évoqué.

Des **aménagements effectués dont vous avez déjà dû constater la réalisation** :

- Aménagement pour ralentir la circulation avec le marquage des emplacements de stationnement autorisés rue Marechal Delattre de Tassigny, route de Beaumont et rue du Couderc.
- Marquage des stationnements interdits rue Octave Bonnel et rue Pierre Corneille.
- Réinstallation d'un stop à la sortie de la place de la Mare des fossés.
- Création ou réfection en peinture des passages pour piétons, des « cédez le passage » des priorités ainsi que d'une partie de la zone bleue.

Activités PM

M. FERRÉ a donné le **bilan de l'activité** de la Police Municipale sur la période estivale (**de mai à octobre 2017**) :

- Une **augmentation importante des mains courantes** est signalée.
- Point de situation sur PV (+60% sur cette période), mises en fourrière, objets trouvés, animaux errants etc....

Puis ont été abordés 2 sujets suivants :

- **Bilan sur la surveillance des rentrées et sorties des écoles** rendus plus difficile dus au passage à la semaine de 4 jours.
- **Point sur la délinquance et la vidéoprotection** (nombreuses demandes de la Gendarmerie Nationale).

Le comité insiste sur les opérations de protection et la mission de surveillance de nos écoles. Des nouveaux aménagements sont envisagés (bornes de protection, ralentisseurs...).

Circulation - Stationnement

Une étude sur des modifications de réglementation de circulation est en cours pour la rue des Amoureux, Chemin du Champ de Bataille, Hameau du bocage. Tout cela se fera en concertation avec les riverains de ces voies.

Après discussion, le **projet d'aménagement de zone de rencontre en centre-ville** -20 km/h avec priorité aux piétons est abandonné.

Au sujet des **camions de livraison**, le comité demande une réflexion pour limiter les heures de livraisons, sur des endroits bien spécifiques et limiter au maximum la circulation des poids lourds dans certaines rues de la ville.

Le problème des emplacements de stationnement des convoyeurs de fonds a été soulevé et une proposition sera faite aux différents établissements bancaires.

Chiens et chats errants

- Une convention pour les captures des chiens errants a été mise en place avec un professionnel.
- Une convention pour l'identification et la stérilisation des chats errants a également été mise en place avec un professionnel.

Réunions de quartier

Pour faire suite à différentes interventions de nos administrés lors de réunions de quartier, un certain nombre d'aménagement et d'entretien sont en cours.

- Rue Octave Bonnel, rue de l'hôpital, place Mare des Fossés, du quartier des abattoirs, rue de la Picasso, rue de la paix, allée des Mésanges, rue Pierre Corneille etc...

Vidéoprotection

Nos caméras de protection sont de plus en plus utilisées pour résoudre des problèmes d'incivilités ou de délinquance. Les nombreuses demandes faites par les différentes unités de la Gendarmerie Nationale (brigades locales, brigades de recherches, sections de recherches) démontrent **leur intérêt et leur efficacité**, et ce, même pour des faits qui se sont déroulés loin de notre commune.

Le dispositif a encore été amélioré à l'occasion de la maintenance annuelle.

D'autres caméras seront installées, avec l'aide financière de l'état et du conseil départemental dans le cadre des amendes de police et dans le cadre du FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance)

Je vous rappelle que tous les faits anormaux doivent être signalés à la police municipale ou la gendarmerie nationale avec, si possible, le maximum de détails, notamment l'heure de ces derniers.

Conclusion

Les membres du comité sécurité renouvellent leur confiance à notre service de Police Municipale et leur demande d'apporter une attention particulière à la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens.

M. Francis DAVOUST insiste sur l'importance des informations relayées, ce qui permet ensuite aux agents et à lui-même de prendre, avec madame le Maire, les dispositions adéquates. Il cite l'exemple d'une situation avec un gros chien signalée avec détails par un conseiller. Madame le Maire et M. Francis DAVOUST pourront voir avec la police municipale si un arrêté du maire est à prendre.

➤ PERSONNEL COMMUNAL

→ Suppression de 4 postes à 35/35e et création de 4 postes à 33,5/35e

Mme Isabelle VAUQUELIN indique qu'avec le retour à la semaine de 4 jours dans les écoles et l'arrêt des TAP, les emplois du temps des agents des écoles ont été refaits. Quatre agents ont demandé à passer de 35h/semaine à 33,5 h/semaine. Elle insiste sur le fait qu'il s'agit d'une demande des agents.

M. Arnaud CHEUX indique que le CTP a émis un avis favorable.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-128 : SUPPRESSION DE 4 POSTES A 35/35^E ET CREATION DE 4 POSTES A 33,5/35^E

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

VU l'avis du Comité Technique du 18/10/2017 ;

CONSIDÉRANT que le retour à la semaine de 4 jours et l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires ont conduit au remaniement des emplois du temps des agents communaux travaillant dans les écoles ;

CONSIDÉRANT que quatre agents ont exprimé leur préférence à réduire leur nombre d'heures de travail d'1h30 par semaine ;

CONSIDÉRANT que cette décision n'a pas d'incidence sur la qualité et la continuité du service ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide de supprimer au 1er septembre 2017 : 3 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps plein et 1 poste d'ATSEM à temps plein.

- décide de créer au 1er septembre 2017 : 3 postes d'adjoints techniques territoriaux à 33,5/35e et 1 poste d'ATSEM à 33,5/35e.

- décide de modifier le tableau des effectifs.

- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

→ Recrutement d'un ingénieur territorial contractuel

M. Arnaud CHEUX propose l'ouverture d'un poste d'ingénieur territorial. Cet ingénieur remplira en bonne partie les fonctions dévolues à Frédéric COTE, avec quelques adaptations en interne.

Mme Christel BERNARD demande pourquoi faire appel un contractuel. M. Arnaud CHEUX répond que le recrutement était ouvert à tous et que le candidat retenu n'est pas fonctionnaire, il vient du secteur privé.

Mme Christel BERNARD demande s'il passera le concours.

M. Arnaud CHEUX répond que le contrat peut être conduit sur 6 ans. Une titularisation est possible après.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-129 : RECRUTEMENT D'UN INGENIEUR TERRITORIAL CONTRACTUEL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-2° ;

CONSIDÉRANT que par dérogation au principe énoncé à l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 précitée, en application de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 (sous réserve du respect de son article 34), des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels pour les emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide la création à compter du 1er février 2018 d'un emploi d'Ingénieur Territorial contractuel à temps complet, responsable de la commande publique, chargé de mission aux Services Techniques Municipaux de la Commune, pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- gestion des marchés publics, contrats, conventions ;
- recherche de financements ;
- suivi des travaux en assainissement, voirie et éclairage public.

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, si le contrat de l'agent est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier de l'expérience professionnelle nécessaire et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à l'indice brut 758 de la grille indiciaire du cadre d'emploi des Ingénieurs Territoriaux. Il pourra, à ce titre, percevoir les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

- décide de modifier le tableau des effectifs.

- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- précise que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er février 2018.

Adopté à l'unanimité

➤ AFFAIRES DIVERSES

→ Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire présente les décisions suivantes :

- ***Désignation du laboratoire pour les opérations de recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) à la Station d'épuration pour l'année 2018***
Laboratoire CARSO, de VENISSIEUX (69) - pour un montant total de 16 991,70 € HT, soit 20 390,04 € TTC.
La commune sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50%.
- ***Acte modificatif de la régie de recettes pour la location de salles communales***
- ***Acte modificatif de la régie de recettes « Affaires sociales »***
- ***Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de l'Eure***
- ***Mandat au Centre de Gestion de l'Eure pour le contrat d'assurance « Maintien de salaire » :***
Il s'agit de laisser le Centre de Gestion s'occuper du marché pour le futur contrat de maintien de salaire. La commune sera libre en fin d'année 2018 de décider d'y adhérer ou non.

➤ QUESTIONS DIVERSES

→ *M. Jean-Luc BRASTEL demande combien de temps est resté l'ancien directeur des services techniques. M. Arnaud CHEUX répond qu'il est resté 2 ans. Mme Isabelle VAUQUELIN précise qu'il est retourné dans le privé.*

Prochain conseil : Mercredi 6 décembre 2017
Fin de séance : 22h10

→ Mme Hélène LEROY informe les conseillers que la date de préparation des colis de Noël est fixée au samedi 2 décembre. Tous les élus sont les bienvenus pour participer.

Délibérations du 20 novembre 2017

- DCM-2017-122 : BAREME DE PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LA CLASSE DECOUVERTE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 DE L'ECOLE DUPONT DE L'EURE
- DCM-2017-123 : SUBVENTION AU LYCEE GILBERT MARTIN DU NEUBOURG POUR LA PARTICIPATION AU TROPHEE NATIONAL DES LYCEES AGRICOLES, EDITION 2018
- DCM-2017-124 : TAUX ET EXONERATIONS EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT (TA) COMMUNALE
- DCM-2017-125 : LANCEMENT DE PROCEDURE DE CESSION DU CHEMIN RURAL dit « LA MARE AUX LIONS »
- DCM-2017-126 : ACTUALISATION DE LA REDEVANCE PART DE LA VILLE DU NEUBOURG CONCERNANT LES MATIERES DE VIDANGE DEPOTEES A LA STEP AU 1ER JANVIER 2018
- DCM-2017-127 : CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS SUR LA PARCELLE AN 111
- DCM-2017-128 : SUPPRESSION DE 4 POSTES A 35/35E ET CREATION DE 4 POSTES A 33,5/35E
- DCM-2017-129 : RECRUTEMENT D'UN INGENIEUR TERRITORIAL CONTRACTUEL